L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 16 DECEMBRE 1881.

(Correspondance de l'Abeille.)

St-Jean-Baptiste, 14 décembre 1881.

La récolte.

Les délégués français.

L'Habitation St-Ybars.

Monsieur le Rédacteur,

L'année est décidément mauvaise pour l'industrie sucrière. Au lieu de 9,500 boucauts, notre paroisse ne fera guère plus de 4,500 boucauts. Mais, en général, la qualité de nos produits est bonne, et si les prix étaient un peu plus rémunérateurs, nos grimaces seraient moins comprimées.

Par l'entremise de l'Abeille, nous, campagnards, nous adressons au général Boulanger et à sa suite nos vœux les plus sincères pour qu'ils soient satisfaits de la réception que leur fera notre métropole louisianaise. Cette réception, nous en avons la conviction, exprimera combien la Louisiane est heureuse de posséder les touristes distingués qui la visitent, et il nous suffit de savoir que le vicomte d'Abzac, le général Beauregard et M. Fleurdelys font partie des comités chargés des fêtes, pour nous persuader que tout marchera admirablement, et que les délégués du gouvernement français ne quitteront pas la Nouvelle-Orléans sans vivement regretter de n'y avoir pu séjourner plus longtemps. Malheureusement pour moi, je n'aurai ni l'honneur ni le plaisir de saluer les délégués français, car il me sera impossible de quitter le poste que j'occupe ici; mais mon âme sera avec ceux qui leur souhaiteront la bienvenue et ne négligeront rien pour qu'ils soient convaincus que la Louisiane est toujours restée, par le cœur, du moins, "la fille de la noble France."

Je veux, aujourd'hui, vous dire quelques mots du dernier ouvrage que M. Alfred Mercier vient de publier, et dont les exemplaires reçus à St-Jean-Baptiste ont été placés avec facilité. On l'a dit mes amis seulement une peinture des mœurs louisianaises dans les campagnes avant l'émancipation des esclaves, mais c'est certes, un travail de haute philosophie. Ce travail, je l'ai vu avec un double sentiment de plaisir et de satisfaction; j'ai voulu examiner l'opinion sérieuse de tous ceux qui ont fait sa connaissance en disant que cette œuvre, qui ne blesse aucune susceptibilité, que la mère de famille, peut, sans danger, mettre entre les mains de sa fille, pouvait nous me les appréciations littéraires les plus anodines, les plus savantes, les mieux réussies de la littérature franco louisianaise.

Prêt tous les admirateurs du beau langage, pour tous ceux qui aiment cette langue française—inimitable alors qu'il s'agit d'exposer une grande idée civilisatrice ou d'exprimer les plus nobles élans du cœur humain—le travail de M. Alfred Mercier est un événement, dont ils ont d'autant plus le droit de se réjouir que l'auteur, pour faire triompher un pendée et pour être lu jusqu'au bout, a dû mêler à la conclusion, à la gaieté, à l'épisodes de la vérité la plus parfaite; on utile. Nous avons chacun dans les littératures, scientifiques, artistiques ou autres deviennent d'autant plus nous intéressent, nous Louisianais, que les victimes de la mère-patrie vont notre bien au même titre que le plaisir d'un chef de famille est l'agonie de son domestique.

En résumé, des pensées fortes rendues sous la forme la plus séduisante, voilà, en quelques mots, l'œuvre que vient de signer M. Alfred Mercier, œuvre qui nous a procuré des jouissances inoffensives et qui fera en rougir sous le glorieux drapeau de la Liberté tout homme honnête, comme Descartes, que "le mauvaise bien est dans la connaissance de la vérité."

Mercier.

Législature de la Louisiane.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

Dixième journée.

Sénat.

Un message de la Chambre annonce son concours à la résolution concernant la réception à faire aux visiteurs français et la nomination d'un comité devant composer avec celui du Sénat.

Le bill des allocations est repris pour une troisième lecture et un vote final.

Un message de la Chambre annonce qu'elle a refusé de concourir à une allocation pour réparer l'Université d'Etat et le Collège agricole.

Sur motion de M. Cunningham, le bill des allocations générales est le par le sénateur Arroyo avant qu'il soit procédé au vote final.

Après cette lecture, le bill est finalement adopté avec ces titre.

Rapport favorable est fait sur le bill allouant $125,000 pour réparer le maison d'Etat à Baton-Rouge, et il passe à la troisième lecture.

M. Rogers présente un bill autorisant la ville de la Nile-Orléans à procéder à un changement de la maison d'Etat et à en faire une maison de cour.

Sur motion de M. Partenge, le discussion du bill des impressions est remise à aujourd'hui.

Le bill de la chambre faisant une allocation pour le payement de ce dans et du mileage des membres, officiers et employés de la session extraordinaire passée il y a quelque temps.

Le Sénat se retire en séance exécutive et passe en revue les nominations pour la gendarme d'Orléans.

Ont été confirmées les nominations suivantes :

Collecteurs de taxe, Houston et Bonny; commissaires, Bech, Walton, Matchett et Adonis; inspecteurs de farine, Bouligny et Poissy; enregistreur des votants, Charles Cavaroc, et les inspecteurs des mêmes et mesures.

Le Sénat confirme aussi toutes les nominations dans les paroisses, moins quelques-unes par la raison que les sénateurs n'étaient pas présents. Après quoi le Sénat s'ajourne à vendredi.

Chambre des Représentants.

Mm. Joffrion, Beauhanais, Chrétien et Morel sont nommés membres du comité pour recevoir les visiteurs français.

Le bill relatif à l'Université à Baton Rouge passe.

Le bill pour rembourser certains montants d'argent pour des terres faussement vendues comme terres d'Etat. Référé au comité des réclamations.

L'acte relatif à la dette contractée par l'Etat envers l'agent fiscal est appelé.

Le bill de licence revient au comité général à 1 heure, et il y est statué jusqu'à la 24e section. A 4 heures et demie, il reste encore cinq sections; le comité se lève et la Chambre se remet en séance.

M. Heidenheim dit qu'il ne croit pas que M. Heidenheim parle pour aucun représentant démocrate et qu'il doute qu'il puisse entraîner les républicains avec lui dans cette voie.

La Chambre s'ajourne à 11 heures et demie à vendredi.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1881.
—Température—Temps plus chaud et plus variable du nord en passant au sud-est, baromètre ordinairement en plus bas.

Température du 15 décembre 1881.

Thermomètre de C. Durand, Opticien. 14 rue de Chartres.	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	58	14
Midi	80	26
3 P. M.	86	14
9 P. M.	83	11

Jeudi, 15 décembre, 2 h. 00.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Géo	54	Louisville, Ky	40
Atlanta	48	Memphis, Tenn	47
Charleston, Car	60	Mobile, Ala	54
Chicago, Ill	43	Montgomery, Ala	52
Cincinnati, O	38	New Orleans, La	54
Cleveland, O	38	New York, N. Y	45
Davenport, Iowa	43	Pittsburgh, Pa	38
Galveston, Texas	56	Savannah, Géo	58
Indianola	—	Shreveport, La	51
Keokuk, Iowa	44	St. Louis, Mo	42
Key West, Fla	77	St. Paul, Minn	—
La Crosse, Wis	—	Vicksburg, Miss	55
Leavenworth, Kan	35	Yankton, D. T	40

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (sauf les plus basses).

Augusta	7.80	Nashville, Tenn	3.10
Carrollton	20 00	New Orleans	6.00
Cincinnati, O	17.04	Omaha, Neb	4.07
Davenport	6 00	Pittsburgh, Pa	12.00
Dubuque, Iowa	6.00	Shreveport, La	10.60
La Crosse, Wis	4 00	St. Louis, Mo	12.03
Leavenworth, K	1 00	St. Paul, Minn	—
Little Rock, Ark	9.03	Vicksburg, Miss	25.06
Memphis, Tenn	14.09	Yankton	—

*Au-dessous du niveau de la mer.

A. J. ARMSTRONG,
Private Signal Corps, U. S. A.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Insertits aux bureaux du comté dans les 24 heures

Mariages.

Louis Meilleur à Mlle Annie Monbrèdes.
Lonce Mallezair à Mlle Louise C. Davis.

Naissances.

Mme Nicholas Forstall, un garçon, 21 juillet, 1881, 1 rue Bourbon.
... Albert J. Bourgeois, une fille, 29 nov.
... Frédéric Dargin, une fille, 1 déc.

Decès.

Robert Jay, 4, 66 ans, cote Septième et St. Peter.

Mme veuve Elisa Caillebot, 69 ans, No 226 rue Julia, rue d'Orléans.

Mme veuve Sophie Stelting, 43 ans, salle des aliénés, asile d'Aliénation.

Mme Bouchard, 7 mois, No 57 rue Quatrième, Marie Ida Greves, 2 mois, cote Umbra et Urquhart.

Cour criminelle du district.—

A la cambre A. (Juge Egan.) — Peter Ryan, John Gillet et Hector Winslow ont été reconnus coupables de port d'armes cachées. Ils ont été condamnés à $5 d'amende.

Eli Charles, accusé de vol; Lizzie Clarke, prévenue d'avoir blessé Marie Gally, a été déclarée coupable. La jurt les a recommandés à la clémence du tribunal.

Tousey Laverre et Ferdinand Fahrer ont été convaincus de vol.

Le ministère public a renoncé à la poursuite d'Antonio Menendez, accusé de vol de fait.

Le jugement de Stephen Phillips, prévenu du même délit, a été remis sans fixation de date.

A la section B, (juge Lutzenberg). Jules Louis, Delaire Maxelle et S. Smith ont été accusés de vol; Wm. L. Smith, de voies de fait.

W. Rice et Jordan Dorsey ne sont reconnus coupables de port d'armes cachées; le premier a été condamné à quarante-huit heures de détention à la prison de paroisse; le second, à $1 d'amende ou vingt-quatre heures de détention à la même prison.

Le ministère public a renoncé à la poursuite de T. D. Campbell, accusé de vol; à celui de Julia Johnson, accusée de vol de fait.

Le jugement de Wm. Tousey, prévenu de vol; celui de Jeff. Clark, accusé de voies de fait, ont été remis à vendredi, aujourd'hui.

Thomas Molloy, condamné à deux ans de travaux forcés pour avoir déchargé une arme sur l'officier de police Kirwin, dans l'intention de le tuer; a interjeté appel à la cour suprême.

Le Dr Emmanuel Dreifus, que le grand jury a trouvé lieu à poursuivre pour vol de cent cinquante piastres en or à la succession de Mme Catherine Noonan, a été acquitté.

Nos lecteurs se souviennent que Mme Noonan, qui tenait un magasin au coin de Canal et coin des rues Calliope et Magnolia, a été, le 23 juin dernier, frappée d'incolation dans son établissement. L'incupé était alors sous-coroner et a fait la levée du cadavre.

Cour du recorder Mittenbergier.—P. Ryan, accusé de port d'armes cachées, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Amédée Mavelo, que Lestre de Bertrand accusait de l'avoir battu, a été renvoyé de la plainte à la demande des parties intéressées.

Jessie Bailey, convaincue de bris de paix et d'infraction à l'ordonnance 538 qui a trait aux prostituées, a été condamnée à $5 d'amende ou dix jours de geôle de police.

Jacques Miller, accusé de vol, Wm Allen, de blessures, ont été envoyés à la cour criminelle de district. Cautionnement de $2350.

John Cumberland, accusé de tentative de vol sur Lorianne Holly, âgée de douze ans, a été acquitté après audition de la déposition du témoin à charge.

John Hahn, prévenu de vol, a été envoyé à la maison de correction.

Théodore Kreeger, accusé d'insultes, de bris de paix et de langage obscène, a fourni un cautionnement de $250 pour répondre de sa comparution.

Leonide Garrison et Lucinda Pascal, accusés d'avoir blessé Marie Gally, a été envoyés en prison en attendant l'interrogatoire. Elle n'a pas pu donner un cautionnement de $500.

Cour du recorder Davey.—

M. M. J. Sheahan remplace provisoirement le recorder Davey.

W. Downing, Marie Williams et Nathan Stanley, nègres d'ordre fait du tapage au théâtre St-Charles et interrompu la représentation, ont été condamnés à $25 d'amende ou trente jours de geôle de police. Ils ont payé l'amende.

Moses Morgan, prévenu de vol, a été requis de donner un cautionnement de $2350 en attendant l'interrogatoire.

E. Dunahoy, prévenu de vagabondage, a été envoyé à la maison de correction.

Marie Robert, convaincue d'ivresse, a été condamnée à $20 d'amende ou trente jours de geôle de police.

Collision.—

Hier matin, à huit heures, le steamer anglais "Cintoscia" venait de quitter son quai et descendait le fleuve; à la pointe, en face d'Algar, il a failli avoir un remorqué qui l'a fait heurter du côté du "Vallette Dry Dock."

Le vent soufflait alors avec violence; le pilote, voyant que le steamer s'approchait du "dock," a ordonné de jeter l'ancre et ramarré, en faisant heurter les roues du côté du "dock," d'abord la cabine, mais sur-offerte qui été d'un, et le steamer s'est heurté contre le dock qu'il a fortement endommagé.

A peine la collision avait-elle eu lieu, qu'une voix d'eau s'est déclarée dans le dock, qui a noyé bord.

Les "tugs" Aspinwall, Joe Cooper, Minnie Coyle, le ferry Barah, appartenant à la compagnie du chemin de fer Morgan, sont arrivés sur les lieux et ce sont mis à pomper pour vider et relever le dock.

Un des propriétaires avait qu'à dater de trois heures de l'après-midi, le dock, dans la cavité, a noyé bord.

Cour du recorder Mittenberger.—

Les "tugs" Aspinwall, Joe Cooper, Minnie Coyle, le ferry Barah, appartenant à la compagnie du chemin de fer Morgan, sont arrivés sur les lieux et ce sont mis à pomper pour vider et relever le dock.

Un des propriétaires avait qu'à dater de trois heures de l'après-midi, le dock, dans la cavité, a noyé bord.